

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1162^{ÈME} RÉUNION

20 JUILLET 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BN.1162 (2023)

NOTE D'INFORMATION

POINT SUR LA SITUATION DANS LA RÉGION DU SAHEL

POINT SUR LA SITUATION DANS LA RÉGION DU SAHEL

I. INTRODUCTION

1. La situation dans la région du Sahel reste marquée par une insécurité accrue, une détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme, des risques climatiques sécuritaires différenciés, dans un contexte socio-économique difficile. Alors que la région continue d'être le théâtre d'attaques volatiles sans précédent, la reconfiguration de la coalition des groupes d'insurgés révèle une tendance inquiétante avec une forte probabilité d'attaques parallèles si l'on n'y prend sérieusement garde. Cette note d'information est donc préparée pour informer le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA sur les dynamiques sécuritaires, politiques, socio-économiques et géopolitiques actuelles dans la région du Sahel. Elle souligne également les interventions clés de l'Union africaine (UA) et les perspectives collectives de stabilisation de la région.

II. SITUATION POLITIQUE

2. La situation politique dans la région a été caractérisée par des processus démocratiques bloqués, y compris la restriction délibérée des expressions civiques et démocratiques, fondée sur l'opérationnalisation tardive des feuilles de route de la transition politique au Mali, en Guinée et au Burkina Faso. Si des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du calendrier de transition au Mali, la situation est moins claire dans les autres pays.

3. **Au Mali**, en ce qui concerne le processus de transition, deux développements majeurs peuvent être notés. La première est l'achèvement de l'opérationnalisation de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE). Les coordinations régionales, de cercle, de commune et de démembrements de l'AIGE ont été mises en place - avec quelques mois de retard - entre mai et juin 2023, ce qui a permis à l'instance d'organiser le référendum constitutionnel du 18 juin 2023. Le 18 juin 2023, les Maliens ont été appelés aux urnes pour se prononcer sur le projet de nouvelle Constitution, organisé au Mali et dans les ambassades et consulats maliens et dans un contexte sécuritaire difficile, notamment dans les régions du Nord et du Centre. Pour rappel, le projet de Constitution a été adopté par 97% de « oui » contre 3% de « non », avec un taux de participation de 39,40% des électeurs, selon les résultats provisoires proclamés par l'AIGE. Il revient toutefois à la Cour constitutionnelle de se prononcer sur les résultats définitifs, avant la promulgation du texte qui ouvrira une nouvelle ère dans la vie nationale.

4. Dans le même ordre d'idées, les difficultés observées lors de l'organisation du Référendum constitutionnel, notamment la mauvaise distribution des cartes électorales biométriques et certains contretemps logistiques, constituent des défis importants qu'il convient de relever pour assurer la transparence et la crédibilité des prochaines élections. Il en va de même pour l'opérationnalisation des nouvelles régions, à moins de huit mois de la fin de la transition. Selon la nouvelle carte administrative remise le 19 mai 2023 au Président de la Transition, le Mali compte désormais un district (le district de Bamako), 19 régions, 159 cercles, 474 arrondissements, 815 communes, 12 641 villages et quartiers ; autant d'éléments qui alimentent les inquiétudes sur le respect du chronogramme de la Transition.

5. En ce qui concerne les relations du pays avec la CEDEAO, s'il est vrai qu'il n'y a pas de crise ouverte à signaler, la difficulté d'organiser une visite du médiateur de la CEDEAO, S.E. Goodluck Ebele Jonathan, est évidente. Annoncée avant le référendum, la visite a été reportée après le référendum, puis après le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenu le 9 juillet 2023. Cette situation reste incompréhensible, étant donné que le médiateur était censé rendre compte de la situation du pays au cours du Sommet de la CEDEAO qui vient de s'achever. Enfin, étant donné que le référendum a été organisé avec trois mois de retard, il est essentiel que toutes les parties prenantes soient encouragées à reprendre les consultations sur la mise à jour du calendrier de la transition, en vue de mettre en œuvre les activités en suspens, y compris les prochaines élections, dans les délais impartis.

III. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX DE 2015 ET LE RETRAIT DE LA MINUSMA

6. La situation concernant la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, est restée bloquée, avec de nouvelles préoccupations. Malgré tous les efforts déployés par l'équipe de médiation internationale pour relancer le dialogue entre les parties signataires, et la visite à Kidal du ministre de la réconciliation nationale (mai 2023), la situation n'a pas évolué favorablement. Elle s'est encore cristallisée après la non tenue du référendum du 18 juin à Kidal, en raison de divergences sur les modalités d'intégration de l'Accord de paix dans la nouvelle Constitution

7. Par ailleurs, en ce qui concerne le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), il convient de noter que le 16 juin 2023, lors de la 9350^e session du Conseil de sécurité des Nations unies, le ministre malien des Affaires étrangères a demandé le retrait immédiat de la MINUSMA. Les autorités maliennes ont souligné que la MINUSMA avait échoué dans sa mission et l'accusent d'être un catalyseur de la crise. Il convient de rappeler que les relations entre la MINUSMA et le Mali se sont détériorées depuis l'année dernière et que, quelques jours avant le renouvellement de son mandat, la MINUSMA s'est plainte que les mesures restrictives prises par le gouvernement de transition entravaient les opérations de la mission, en particulier dans le domaine de la surveillance des droits de l'homme. Le Mali a quant à lui accusé la MINUSMA d'instrumentaliser la situation des droits de l'homme. La publication en mai 2023 du rapport Moura, qui met en cause le rôle des Forces de défense maliennes dans les massacres de 500 civils dans le village de Moura, est considérée comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

8. Entre-temps, le 30 juin 2023, le Conseil de sécurité des Nations unies a confirmé le retrait de la MINUSMA du Mali (Résolution 2690), qui doit être entrepris dans un délai court de six mois et finalisé d'ici décembre 2023. Les conséquences immédiates du retrait de la MINUSMA pourraient être l'affaiblissement probable de l'Accord de paix de 2015, la mise en péril des mécanismes de protection des civils établis et la rupture possible du cessez-le-feu entre les forces maliennes et les mouvements signataires. En outre, le retrait pourrait accroître la vulnérabilité des villes secondaires, avec un impact conséquent sur l'économie locale et l'aide humanitaire dans les zones où les défis sécuritaires sont élevés. Compte tenu du " vide sécuritaire " qui pourrait être créé par le retrait, étant donné le rôle fondamental de la MINUSMA dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, l'UA considère la conduite d'une réflexion stratégique et d'initiatives visant à préserver les dividendes de la paix et la revitalisation du processus de paix de 2015, à l'égard duquel les Parties continuent de démontrer leurs engagements.

9. **Au Burkina Faso**, les progrès concernant la mise à jour et la mise en œuvre du calendrier de transition ont été ralentis, ce qui a alimenté les soupçons selon lesquels le gouvernement cherchait à prolonger la période de transition. En outre, compte tenu du faible niveau de récupération du territoire occupé, du nombre élevé de déplacements de population et du faible taux de redéploiement des services gouvernementaux, il est à craindre que les autorités ne respectent pas les délais convenus dans le cadre du calendrier de transition. Lors d'un dialogue politique organisé le 4 juillet 2023 par le Centre pour la gouvernance démocratique, il a été souligné que, jusqu'à preuve du contraire, des élections seraient organisées en 2024, d'autant plus que le Premier ministre a pu affirmer, dans son discours sur l'état de la nation du 30 mai 2023, que le gouvernement contrôlait 65 % du territoire national et que la situation devrait continuer à s'améliorer. Comme il l'a souligné au cours de son allocution, les préoccupations essentielles portent davantage sur la situation sécuritaire du pays que sur le processus politique, en particulier au vu de l'ampleur et de la fréquence des attaques terroristes, qui continuent de coûter la vie à de nombreux civils et militaires.

10. Il convient de souligner que le contexte politique du Burkina Faso a été marqué par certaines difficultés, notamment la restriction des libertés d'expression et de réunion. Par ailleurs, il convient

de mentionner qu'il est regrettable que le Comité Conjoint de Suivi de la Transition pour le Burkina Faso n'ait pas été officiellement lancé, malgré la tenue de sa première réunion au niveau des experts du 31 janvier au 02 février 2023. Comme au Mali, il semble que le lancement de ce mécanisme ait également été entravé par la difficulté d'organiser une mission à Ouagadougou du Médiateur de la CEDEAO pour le Burkina Faso, S.E. Issoufou Mahamadou. Il a été allégué que les autorités attendaient les résultats du Sommet de la CEDEAO du 09 juillet 2023, avant d'envisager la reprise des consultations au sein du Mécanisme Conjoint de Suivi. Cependant, des progrès ont été enregistrés sur le front électoral. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a déjà adopté son « plan opérationnel pour les consultations électorales post-transition ». De l'avis du Président de la Commission, ce document de planification générale permettra à la Commission de s'adapter à l'évolution du calendrier de la Transition, en vue de respecter les échéances convenues.

11. **En Guinée**, le processus de transition politique est également resté difficile. Les difficultés à relancer le dialogue politique inclusif et la reprise des manifestations de l'opposition ont eu de graves répercussions sur le processus de transition. Alors que les chefs religieux avaient multiplié les réunions en vue de relancer le dialogue entre le Premier ministre et les acteurs politiques, ils se sont ensuite retirés des discussions, accusant le gouvernement de manquer de volonté politique, et ont décidé de reprendre les manifestations. Par ailleurs, plusieurs manifestations ont été organisées par les acteurs guinéens à Conakry et dans certaines régions du pays au cours du mois de mai, à l'occasion du lancement du débat d'orientation constitutionnelle par le Conseil national de la transition (CNT). Ces manifestations ont fait une douzaine de morts et plusieurs blessés. Bien que les manifestations aient été suspendues, la situation reste préoccupante. Suite au lancement du débat constitutionnel par le CNT, toutes les parties prenantes (partis politiques, représentants de la société civile, syndicats, chefs traditionnels et religieux, entre autres) ont été invitées à apporter leurs contributions et propositions en vue de l'élaboration de la nouvelle loi constitutionnelle (15 -30 mai 2023). Cependant, les forces vives ont boycotté les débats. C'est donc dans ce contexte que s'inscrit la visite de travail et de coopération du Président de l'Union des Comores, également Président en exercice de l'UA, effectuée le 23 juin 2023.

IV. POINT SUR LA 63^E SESSION ORDINAIRE DE L'AUTORITE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

12. Le 09 juillet 2023, la 63^e Session ordinaire de l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO s'est tenue à Bissau, en Guinée Bissau, pour délibérer sur la dynamique de l'intégration régionale, la paix, la sécurité et la démocratie, les réformes institutionnelles, la coopération internationale, entre autres questions. Les principales décisions prises concernant les processus de transition dans la région comprennent l'appel à une réévaluation des efforts de médiation dans les pays en transition politique, étant donné la coopération minimale que les médiateurs de la CEDEAO ont reçue de la part des autorités de transition. En outre, l'Autorité a exhorté les États membres en transition à maintenir leur engagement à respecter les calendriers de transition convenus de 24 mois, et à accélérer l'opérationnalisation de leurs mécanismes conjoints de suivi et d'évaluation de la transition. En ce qui concerne le retrait de la MINUSMA du Mali et la présence d'armées privées étrangères sur la paix et la sécurité dans la région de la CEDEAO, la Conférence a convenu d'un Groupe de travail présidentiel composé du Bénin, de la Guinée Bissau et du Nigéria pour approfondir les réflexions sur le retrait de la MINUSMA et toutes les questions de sécurité connexes. La Conférence a demandé à la Commission de la CEDEAO de proposer, dans un délai de 90 jours, un mécanisme global de réponse à la double évolution du retrait de la MINUSMA et de la présence d'armées privées étrangères dans la région. Il a également exhorté les Nations Unies et les autorités maliennes à faciliter d'urgence le mouvement des contingents des États membres de la CEDEAO et de leurs équipements déployés au Mali, dans le cadre du retrait de la MINUSMA.

V. DÉVELOPPEMENTS SÉCURITAIRES

13. Malgré les efforts collectifs soutenus des pays du Sahel et des partenaires, la situation sécuritaire au Sahel est restée agitée, caractérisée par des attaques volatiles, perpétrées par des groupes terroristes et des bandits armés, notamment ceux utilisant des engins explosifs improvisés (EEI), qui continuent de faire de nombreuses victimes, en particulier dans la région du Liptako-Gourma, connue entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Si les pays de la région se sont dotés de moyens de riposte de plus en plus robustes contre les groupes terroristes et autres criminels, ces efforts doivent être maintenus et intensifiés pour permettre, notamment, une véritable reconquête des localités occupées et le retour des personnes déplacées. Ils doivent également être beaucoup plus holistiques et inclusifs, car les solutions militaires seules ne suffisent pas. La décision de mettre fin au mandat de la MINUSMA et de l'obliger à se retirer du Mali dans un délai de six (6) mois soulève également des questions.

14. **Au Mali**, l'affirmation par les autorités de la "montée en puissance" de l'armée lui a permis d'adopter une attitude résolument offensive contre les groupes armés terroristes, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. Des opérations conjointes avec des forces d'autres pays de la région ont également donné des résultats encourageants. Par exemple, le 22 avril 2023, dans le village de Mourdiah (région de Koulikoro), les Forces armées maliennes (FAMA) ont lancé une attaque d'envergure qui a permis de détruire un « sanctuaire terroriste » et de « neutraliser une soixantaine de terroristes » ; le 20 mai, l'État-major général des armées annonce que, dans le cadre du plan Maliko et de l'opération Kèlètiguï, les FAMA ont mené des actions qui ont permis la neutralisation de 167 terroristes, l'arrestation de 32 autres et la saisie de nombreux matériels de guerre, dont un porte-char, du matériel de fabrication d'engins explosifs improvisés, des munitions, etc. Le 4 juin, lors d'un accrochage entre une patrouille des FAMA et des terroristes dans le village de Kaya, à 21 km de Ténenkou dans la région de Mopti, trois civils et un terroriste présumé ont été tués.

15. Dans le cadre de la coopération bilatérale, les FAMA ont mené des opérations conjointes avec les Forces armées burkinabè à Finkolo, Danderesso et Niantaga (dans les régions de Sikasso et Koutiala), qui ont permis de détruire plusieurs bases terroristes. Huit (8) terroristes ont été neutralisés le 27 avril 2023 lors d'une autre opération des Forces Armées Maliennes (FAMA) appuyées par leurs partenaires, dans les villages de Dao Sorkey et Bara. Jusqu'à présent, l'offensive des FAMA et de leurs partenaires n'a pas réussi à empêcher les attaques terroristes et l'insécurité persistante. Les données disponibles illustrent l'intensification du conflit dans les zones déjà affectées (Ménaka, Ansongo et Gao). Il s'agit notamment d'affrontements de plus en plus fréquents entre l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS), le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM/JNIM) et les Mouvements signataires de l'Accord pour la paix, entre autres.

16. Dans le centre du pays, l'armée a poursuivi ses opérations anti-terroristes, en mettant l'accent sur la sécurité. La diminution du nombre de victimes civiles dans ces régions du pays (Mopti, Ségou) peut être attribuée à la pression exercée par les opérations militaires au Mali sur les groupes extrémistes au cours des derniers mois. D'autre part, cette tendance pourrait également être due au déplacement massif des populations de leurs localités avant les attaques, ou à des « accords » passés avec les groupes terroristes. Par ailleurs, bien que la violence dans le Sud soit restée relativement faible, des attaques attribuées à des groupes extrémistes ont été enregistrées pour la première fois à Kayes. Globalement, l'insécurité dans le pays, qui a entraîné des déplacements de population, continue d'alimenter les tensions entre les groupes socioprofessionnels. En plus de ces tensions, il existe peu de preuves documentées de tensions liées à la gestion des ressources naturelles et de dynamiques de conflit dans la région de Sikasso, au Sud du Mali, qui est le grenier à blé du pays et la zone la plus densément peuplée. Cependant, cette région ne doit pas être considérée comme immunisée contre les effets des conflits dans le Nord et le Centre du Mali, les contraintes posées par la surexploitation des ressources naturelles et les effets de la dégradation de l'environnement et du dérèglement

climatique. C'est donc dans ce contexte de résilience des groupes armés terroristes et de risque d'extension du terrorisme à des zones jusque-là épargnées que la décision de retirer les troupes de la MINUSMA du Mali a été prise, à la demande du gouvernement malien de transition, qui n'a pas manqué de rassurer la communauté internationale sur sa capacité à garantir la sécurité de l'État et de son peuple.

17. **Au Burkina Faso**, la situation continue de se dégrader, malgré les actions offensives de l'armée et des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP). Selon le Premier ministre, au 30 mai 2023, le gouvernement contrôlait environ 65% du territoire national, ce qui signifie que plus de 30% du territoire échappait encore au contrôle de l'État, ce qui est considérable en vue des prochaines élections. Par ailleurs, il convient de souligner que les Forces de défense et de sécurité ont mené un certain nombre d'opérations de grande envergure contre les groupes terroristes, telles que l'opération LAABINGOL (112 terroristes officiellement neutralisés) et l'opération de février dans la forêt de Warweogo, qui aurait permis de neutraliser plusieurs dizaines de terroristes (y compris des dirigeants).

18. Malgré ces efforts, les terroristes continuent d'attaquer les Forces de défense et de sécurité, ainsi que les civils, causant de nombreuses victimes et d'importants dégâts matériels. Par exemple, le 15 avril 2023, une attaque majeure a ciblé un détachement de militaires et de volontaires pour la défense de la patrie, situé près de l'aérodrome à 15 km de Ouahigouya, faisant environ quarante (40) morts, dont six (6) militaires et trente-quatre (34) volontaires pour la défense de la patrie, comme le relate un communiqué de presse du gouverneur de la région du Nord en date du 16 avril 2023.

19. **Au Niger**, plusieurs attaques terroristes ont également été enregistrées au cours de la période sous revue. La plupart de ces attaques visaient principalement les Forces de défense et de sécurité, y compris l'attaque du 13 février 2023, où 10 soldats ont été tués, et celle du 17 février 2023, où 17 soldats ont été tués. Le 4 mars 2023, le poste de police de Makalondi (Tillabery) a été attaqué, entre autres. Ces attaques démontrent la résilience des groupes armés terroristes, qui continuent à attaquer de temps en temps, malgré la pression de l'Armée nigérienne. En effet, les opérations militaires dans la région de Diffa (Sud-est du Niger) ont permis l'arrestation de centaines de personnes (mars 2023) et l'assassinat d'une trentaine de terroristes. Le 22 mai, des sources militaires ont annoncé que huit (8) terroristes avaient été tués et 82 suspects arrêtés au cours de plusieurs opérations menées par les Forces armées nigériennes. Des armes, des magazines, plusieurs véhicules, des motos, des téléphones portables et des équipements de communication à longue portée ont été saisis ou détruits.

VI. DROITS DE L'HOMME ET SITUATION HUMANITAIRE

20. Dans de nombreuses zones d'insécurité au Mali, au Burkina Faso et au Niger, les civils continuent d'être exposés quotidiennement à de graves violations de leurs droits et libertés fondamentaux. Des allégations de graves violations des droits de l'homme ont également été formulées à l'encontre des Forces de défense et de sécurité, notamment au Burkina Faso et au Mali. Les violations portent notamment sur le droit à la vie (civils tués, notamment par des engins explosifs improvisés), le droit à l'intégrité physique (blessés), le droit à l'éducation (écoles fermées, incendiées ou détruites), le droit à la santé (centres de santé détruits ou rendus inaccessibles), le droit à la propriété (vol de bétail), la liberté de circulation, la liberté de commerce, la liberté d'opinion et la liberté de culte, entre autres.

21. **Sur le front humanitaire au Mali**, les pénuries mondiales et la flambée des prix des produits de base continuent de saper le filet de sécurité sociale du pays. En février 2023, les Nations unies estimaient que 8,8 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, soit une augmentation de 29,4 % par rapport à l'année précédente. Cependant, dans le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a diminué de 8,9 % (375 539) au 30 avril 2023. En mars 2023, 1 752 écoles restaient fermées, affectant environ 525 600 enfants. L'UNICEF estime que dans tout le pays, plus de 6,4 millions d'enfants âgés de

5 à 17 ans ne sont pas scolarisés pour des raisons liées à l'insécurité et à d'autres facteurs tels que la pauvreté.

22. **Au Burkina Faso**, la situation humanitaire continue de se détériorer, avec de nouveaux déplacements de populations signalés - 9 236 personnes arrivant à Ouahigouya en provenance de Karma dans la région Centre-Nord ; 1 084 personnes arrivant à Loropéni dans le Sud-Ouest en provenance de la région des Cascades, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, à la date du 29 avril 2023. Les besoins essentiels pour ces personnes sont généralement des abris adéquats, surtout pendant la saison hivernale. La situation humanitaire reste l'une des priorités des autorités de la Transition qui, lors de récents entretiens avec la MISAHEL, ont appelé l'Union africaine à « prendre des mesures concrètes et urgentes dans ce domaine ». L'UA devrait être plus réceptive à cet appel, car depuis la mission effectuée par le Département des Affaires Politiques, de la Paix et de la Sécurité en août 2022, au cours de laquelle une visite de terrain a été effectuée dans un camp de déplacés, elle n'a pas apporté de soutien concret.

VII. PRINCIPALES INTERVENTIONS DE L'UNION AFRICAINE

23. Sur le plan politique, en janvier 2023, le Président de la Commission de l'UA s'est rendu au Mali et au Burkina Faso pour exprimer le soutien de l'UA aux autorités de transition et encourager le respect des engagements pris avec la CEDEAO. Dans cette optique, la MISAHEL continue de soutenir les autorités de transition à travers les bons offices du Haut Représentant et la participation aux Mécanismes conjoints de suivi de la transition au Burkina Faso et au Mali. Par ailleurs, le Président en exercice de l'Union africaine a effectué une visite en Guinée du 23 au 24 juin 2023. Cette visite a été l'occasion d'échanger avec le Président de la Transition sur la conduite de la Transition et le soutien de l'Union africaine pour la réussite de ce processus en vue du retour à l'ordre constitutionnel. En juillet 2023, la MISAHEL s'est rendue au Burkina Faso pour échanger avec les autorités de la Transition et les autres parties prenantes sur la situation générale et les besoins et perspectives de l'appui de l'UA au processus de transition. En particulier, la visite a permis de faire le point sur la situation, d'informer les autorités de la Transition de la visite prévue du CPS et de plaider pour la reprise du dialogue dans le cadre conjoint de suivi de la Transition.

24. Début février 2023, la Commissaire aux affaires humanitaires de l'UA a effectué une visite d'information et d'appui au Mali. Au cours de cette visite, elle s'est rendue à Gao et Ménaka, où elle a pu rencontrer la population locale, les partenaires techniques et financiers et les autorités de la Transition. Une aide concrète de l'UA est désormais attendue pour alléger les souffrances des populations. Par ailleurs, la MISAHEL a obtenu l'appui de la coopération suédoise à travers une enveloppe financière triennale qui comprend un appui à la Transition au Mali. Cet appui comprend la mobilisation de consultants sur les réformes politiques et institutionnelles, la jeunesse et les questions de genre. Parallèlement, des discussions sont en cours avec le Bureau du Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité concernant l'appui de l'Union européenne aux transitions au Mali et au Burkina Faso.

VIII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

25. Les crises multiformes qui secouent les pays du Sahel demeurent une préoccupation majeure, d'autant plus qu'en dépit des efforts collectifs déployés par les États membres et les partenaires concernés, la situation continue de se détériorer. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil pourrait envisager d'examiner les recommandations suivantes :

- a) **Prendre note** des progrès réalisés dans l'exécution des calendriers de transition au Mali, en Guinée et au Burkina Faso, et demander aux autorités de transition d'accélérer la dynamique en vue de la mise en œuvre complète des calendriers de transition dans les délais convenus collectivement ;

- b) **Exprimer** sa profonde inquiétude face à la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel et appeler le gouvernement et les autorités de transition à assumer leurs responsabilités en assurant la sécurité collective de leur peuple et le respect des droits et des libertés de leurs citoyens ;
- c) **Appeler** tous les États membres de l'UA et les partenaires internationaux à fournir d'urgence l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire aux pays du Sahel, y compris les pays en transition, afin de soutenir les efforts de stabilisation et de rétablissement de l'ordre constitutionnel ; et
- d) **Exprimer** sa profonde inquiétude face aux violations systématiques des droits de l'homme perpétrées contre les civils et demander instamment aux autorités gouvernementales de la région de veiller au strict respect des instruments du droit international des droits de l'homme, du droit humanitaire interne et du cadre de conformité stratégique plus large de l'Union africaine, en particulier par les agents de sécurité.

Concernant le Mali

- a) **Féliciter** les autorités de transition pour la tenue du référendum constitutionnel au Mali et les consulats maliens comme une étape clé pour la mise en œuvre effective du calendrier de transition, et exhorter les autorités maliennes et les parties prenantes à accélérer les efforts inclusifs en vue de la pleine opérationnalisation des actions en suspens du calendrier de transition dans les délais convenus collectivement ;
- b) **Exprimer** sa préoccupation quant au blocage de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation de 2015 entre les autorités maliennes et le groupe des signataires, et réitèrent le besoin critique d'un dialogue consensuel et inclusif entre toutes les parties sur la revitalisation imminente du processus ; et
- c) Dans la perspective du retrait de la MINUSMA, appeler les autorités de transition et les Nations unies au Mali à veiller à ce que le retrait des troupes soit effectué en fonction des conditions sur le terrain, afin d'éviter toute faille en matière de sécurité et de favoriser la protection effective des civils ;

Concernant le Burkina Faso

- a) **Saluer** tous les efforts entrepris par les autorités de transition pour recouvrer l'intégrité territoriale de la nation et réaffirmer la solidarité de l'Union, et exhorter les autorités burkinabés à se conformer pleinement aux instruments du droit international des droits de l'homme et au cadre stratégique de conformité de l'UA dans sa lutte pour la paix et la stabilité ;
- b) **Exprimer** sa préoccupation quant au blocage de la mise en œuvre du calendrier de transition et appeler les autorités à accélérer les efforts collectifs en vue d'une pleine opérationnalisation du processus de transition ; et
- c) **Réitérer** l'impératif de l'opérationnalisation du Comité Conjoint de Suivi de la Transition au Burkina Faso, visant à favoriser un processus de transition inclusif et appeler les Autorités à s'assurer que des efforts adéquats sont déployés pour la mise en œuvre inclusive du Comité Conjoint de Suivi de la Transition.

Concernant la Guinée

- a) **Prendre note** de tous les efforts entrepris en vue de la mise en œuvre intégrale du programme de transition et réaffirmer qu'il est impératif que le processus de transition soit inclusif et fasse l'objet d'efforts collectifs de la part de toutes les parties prenantes, afin de garantir un processus de transition crédible ;
- b) **Appeler** toutes les parties prenantes guinéennes, les forces vives et les acteurs socio-politiques à travailler en collaboration avec les autorités de transition, afin de mettre en place un processus participatif et inclusif issu de l'appropriation nationale en vue du retour à l'ordre constitutionnel ; et
- c) **Demander** à la Commission de l'UA de travailler avec la CEDEAO et les Nations Unies pour fournir l'appui nécessaire à tous les pays en transition, en vue d'un retour inclusif à l'ordre constitutionnel, à la paix et à la stabilité.

2023-07-20

Communiqué of the 1162nd Meeting of the Peace and Security Council held on 20 July 2023, on Updated Briefing on the Situation in the Sahel.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1906>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)